

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS545

présenté par

Mme Morel, rapporteure thématique, M. Midy, rapporteur M. Masségia, rapporteur thématique
Mme Clapot, rapporteure thématique et Mme Le Hénauff, rapporteure thématique

ARTICLE 6

À la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« prescrite »

le mot :

« décidée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.